La répartition géographique des éléments franciques en gallo-roman

Autor(en): **Pfister, M.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **37 (1973)**

Heft 145-146

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-658408

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉLÉMENTS FRANCIQUES EN GALLO-ROMAN*

1. Introduction.

Si je reprends le problème des éléments franciques dans le lexique gallo-roman, il y a à cela trois raisons : premièrement les volumes XVI (1959), XVII (1966) et XV (1969) du *FEW* forment une nouvelle base solide qui engage à réfléchir à des discussions parfois passionnées de l'époque d'avant 1939 ; deuxièmement Gamillscheg, une année avant sa mort, a publié la deuxième édition complètement refondue de sa *Romania Germanica* dont le premier volume est intitulé *Les Francs*. Et, troisièmement, je suis déçu de voir que certains manuels ignorent complètement les recherches des 40 dernières années dans ce secteur du superstrat germanique. Je cite deux manuels français sur le chapitre des influences linguistiques franciques dans la Galloromania. D'abord A. Dauzat, *Tableau de la langue française*, dans l'édition Payot de 1967, p. 40 :

> « Seuls les Francs exercèrent une influence importante sur le gallo-romain du nord, qui allait devenir le français, d'après le nom des nouveaux maîtres. *Les Francs Ripuaires*, ancêtres des Allemands de Rhénanie, ne jouèrent de rôle linguistique que sur les confins lorrains. Ce sont *les Francs Saliens*, ancêtres des Hollandais et des Flamands... qui s'installèrent en Gaule avec Clovis. »

Ensuite M. Cohen, *Histoire d'une langue, le français*, Paris 1967, p. 67 :

> « A l'est, on trouve des langages haut-allemands, à savoir le *francique ripuaire* en Lorraine... au nord-est, le parler bas-allemand des *Francs Saliens*, en Flandre. » [1]

* Conférence faite au Centre de Philologie romane de Strasbourg, le jeudi 23 mars 1972.

1. Ces idées sont reprises dans *Matériaux pour une sociologie du langage*, Paris, 1971, vol. II, p. 47 : « Le cas des Francs Saliens a été un peu différent ; leur langue francique (le néerlandais-flamand moderne) s'est étendue dans une certaine mesure, restant en contiguïté avec d'autres parlers germaniques... Mais à la fin, en dehors de la Flandre, le franc salien a été éliminé. »

Dauzat et Cohen distinguent une région colonisée par les soi-disant *Francs Ripuaires* et la région des Pays-Bas et de la Belgique colonisée par les *Francs Saliens*. Une des thèses principales de Gamillscheg veut que le Nord-Est fût envahi par des Francs Saliens alors que la région rhénane le fût par les Francs Ripuaires. De plus, on lit que les Francs Saliens étaient des conquérants qui auraient détruit l'élément roman, tandis que les Francs Ripuaires se seraient emparés de leur région par des moyens plus pacifiques, par des traités et par une lente infiltration.

Ces différences entre fondations saliennes et ripuaires ne sont prouvées ni par les historiens, ni par les linguistes. Aujourd'hui, on sait que la dénomination de tribu *Salii* n'est attestée que de 390 environ jusqu'à 456. Les *Ribuarii*, des habitants de l'ancienne Civitas de Cologne, sont mentionnés la première fois dans le *Liber Historiae Francorum* de 726 [1]. Par conséquent, du point de vue historique, il est impossible de faire une séparation entre Francs Saliens et Francs Ripuaires au moment de la colonisation, au ve siècle [2]. En 1940 encore, Gamillscheg croit pouvoir identifier les noms de lieux en *-bais* (*Roubaix*) comme d'origine salienne (< *baki*), tandis que les noms en *-bai* (< *bak*, p. ex. *Orbé*) seraient d'origine ripuaire [3]. En 1970 — probablement convaincu par les critiques de Rohlfs [4] — Gamillscheg a abandonné sa thèse et écrit : « une différenciation des deux types *-bak/-baki* d'après leur origine salienne ou ripuaire n'est guère possible [5]. »

L'historien Lucien Musset écrit en 1969 à propos de l'histoire primitive des Francs : « Notre science est si courte que l'on y supplée trop souvent par des idées transmises de génération en génération, et sans caution valable. De temps à autre l'une d'entre elles s'effondre à grand fracas. C'est ce qui vient d'advenir au vieux cliché opposant ' Francs Saliens ' et ' Francs Ri-

1. EWIG E., *Die Civitas Ubiorum, die Francia Rinensis und das Land Ribuarien*, Rheinische Vierteljahrsblätter 19 (1954), 1 ss.

2. PETRI F., *Zum Stand der Diskussion über die fränkische Landnahme und die Entstehung der germanisch-romanischen Sprachgrenze*, Darmstadt 1954, p. 33.

STENGERS J., *La formation de la frontière linguistique en Belgique ou de la légitimité de l'hypothèse historique*, Bruxelles 1959.

DRAYE H., *Ueber die Möglichkeiten einer Deutung der westlichen Sprachgrenze*, Geschichte und Landeskunde, Festschrift F. Steinbach, 1960, p. 692.

SCHÜTZEICHEL R., *Das westfränkische Problem*, Deutsche Wortforschung in europäischen Bezügen, Giessen 1963, vol. 2, p. 472.

3. ZFSL 63 (1940), 20.

4. ROHLFS, Arch 175 (1939), 134.

5. GAMILLSCHEG E., *Romania Germanica*, Band I : *zu den ältesten Berührungen zwischen Römern und Germanen, die Franken*, 2., vollständig neu bearbeitete Auflage, Berlin 1970 (= GamGerm 1970), p. 100.

puaires ', encore retenu en 1955 par Ch. Verlinden (je pourrais ajouter par Gamillscheg en 1970 et par Cohen en 1971). En fait, la critique de F. Steinbach, d'E. Ewig et de J. Stengers l'a définitivement ruiné [1]. »

2. L'influence du superstrat francique sur le lexique de la Galloromania.

Gamillscheg distingue deux catégories d'emprunts lexicaux franciques :

1° les emprunts culturels officiels de l'administration franque qui dès le ve siècle furent incorporés au latin de basse époque et diffusés par le latin de l'administration mérovingienne et carolingienne ;

2° le deuxième groupe est celui des vrais vestiges, des restes de la langue francique sans valeur littéraire, qui d'ailleurs n'a pas été accepté par l'ancien français de l'Ile-de-France.

Cette différenciation me paraît en partie arbitraire. Pourquoi p. ex. classer francique **mâhal* « grenier à grain » sous les vrais vestiges quand on dispose p. ex. de la forme wallonne *mafe* m. « partie de la grange où l'on entasse les gerbes » et dans l'Yonne de *machau* « petite meule, petit tas de gerbes dans les champs ». En tout cas, pour les formes champenoises et lorraines, je ne vois que le latin médiéval *machalum* attesté au sens de « grenier » dans la Lex Salica qui forme l'intermédiaire et qui a la fonction d'emprunt culturel.

J'aimerais soumettre à votre examen une classification des éléments franciques qui se fonde sur une répartition géographique sans toutefois renoncer complètement à la catégorie que Gamillscheg nomme emprunt culturel. La catégorie qualifiée par Gamillscheg de *reliques authentiques* (« echte Reliktwörter ») peut être divisée en deux sous-groupes.

2.1. *Le superstrat francique dans la région de contact Picardie-Wallonie-Lorraine* (cartes 1-4) *.

Je vous présente d'abord quelques cartes géographiques qui me paraissent être typiques : la répartition de *māf* « partie de la grange où l'on entasse les gerbes » embrasse le Hainaut, la Wallonie occidentale et centrale. La variante avec *o* : *mōf*, *mōfl* m. « petite meule de foin » se trouve en Picardie.

1. Musset L., *Les invasions, les vagues germaniques*, Paris, 1969, p. 297.

* Je remercie M. Kratz, Marburg, de la confection des cartes linguistiques.

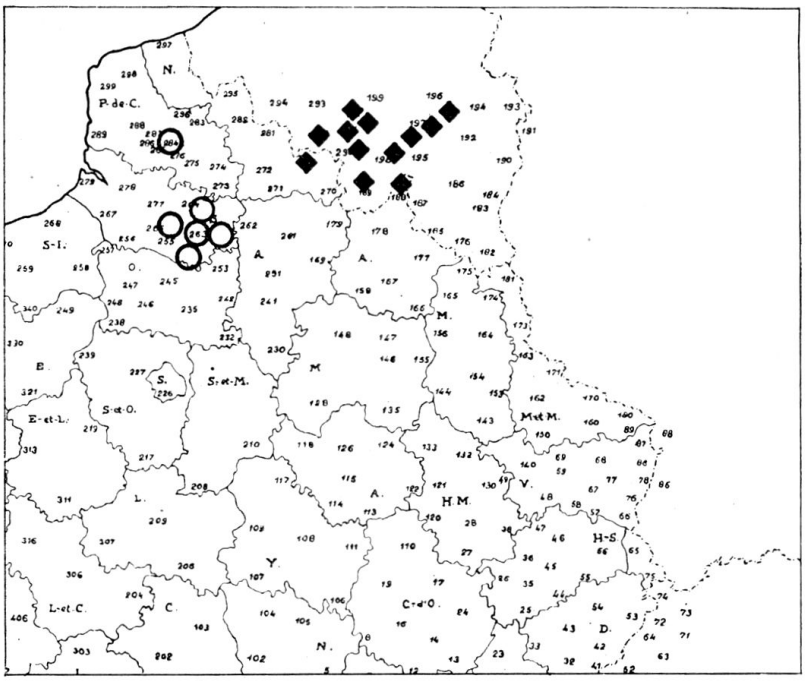

CARTE 1.

◆ *mâf* m. « partie de la grange où l'on entasse les gerbes » < anfrk. **mâhal* (*FEW* 16, 499).

○ *mǭf*, *mǭfl* m. « petite meule de foin »

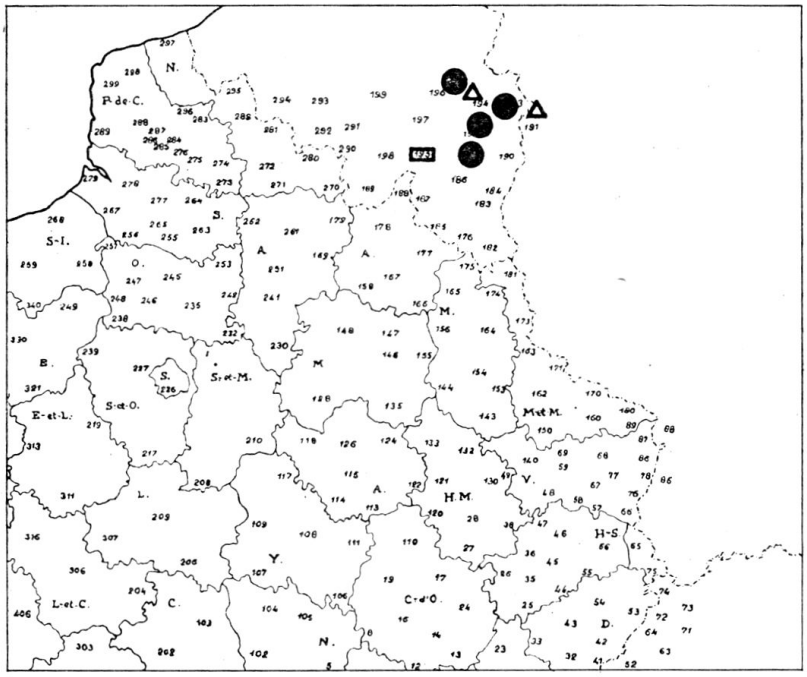

CARTE 2.

△ *heûpon* « gratte-cul » < anfrk. **hiupo* (*FEW* 16, 210)

● *heupion*

□ *mœ̄pyõ* (*ALF* 452).

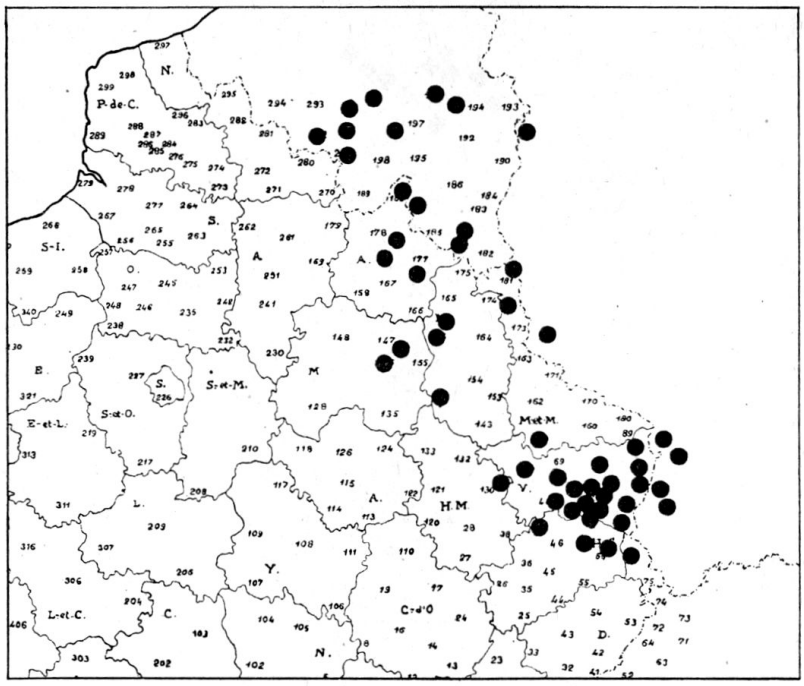

CARTE 3.

● *rã* « toit à porcs » < anfrk. *hrann* (*FEW* 16, 237 ; *ALF* 451).

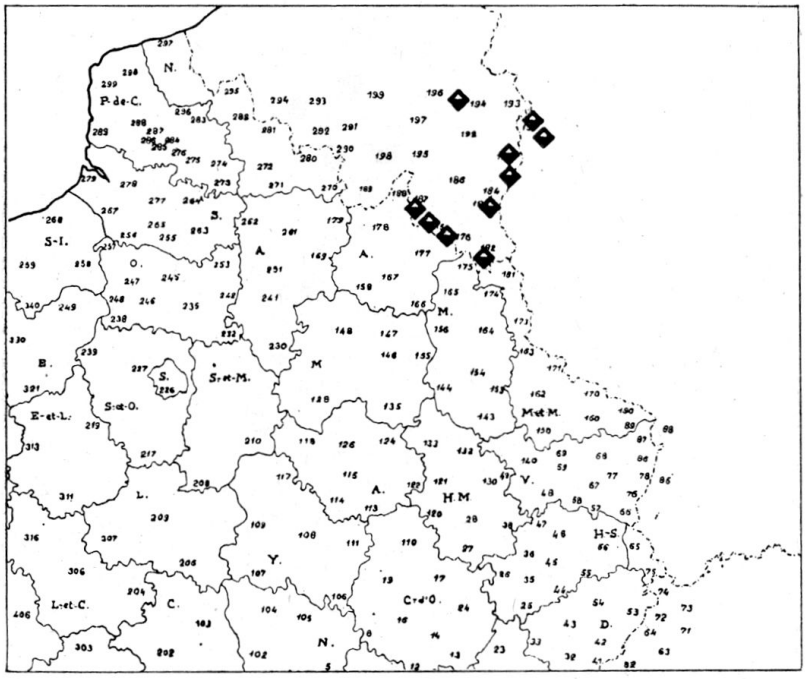

CARTE 4.

◆ *horbi* (*šorbi*) « essuyer en frottant » < anfrk. *skurbjan (*FEW* 17, 140).

La forme *heûpon* m. « gratte-cul » avec son dérivé *heupion* (suffixe diminutif *-ion/-illon*) est caractéristique pour le wallon de l'est et pour la région de Liège.

Gamillscheg part d'une base étymologique francique *heupo* qui romanisée aurait abouti à **hi(e)pon*, comme *Theudbald* > *Thi(e)baut* [1]. Pour cette raison, il postule une forme moyen-francique du VIIe s. *hiupo* qui aurait donné les formes modernes. Von Wartburg par contre suppose un ancien francique **hiupo* correspondant à ahd. *hiufo* « églantier », as. *hiopo*, ags. *hêopa*.

Je présume que l'explication de Gamillscheg est influencée par des préjugés concernant la première immigration franque. En 1939, Gamillscheg avait écrit : « Le mot est donc en usage à l'est et au sud de la ville de Liège, c'est-à-dire dans une région où nous trouvons à peine, dans les noms de lieu, des traces de la première colonisation des Francs Ripuaires, mais qui fut particulièrement touchée par l'immigration germanique du VIe et du VIIe s. [2]. »

Il faut dire que les toponymes franciques dans la province de Liège sont effectivement rares [3] ; mais les fouilles archéologiques qui proviennent de la civilisation mérovingienne du Ve et du VIe siècle sont nombreuses [4]. Herbillon a expliqué l'absence des toponymes germaniques anciens à Liège par l'histoire de la localité qui ne prit de l'importance qu'au début du VIIIe siècle, quand saint Hubert y transféra le siège épiscopal [5]. Werner arrive même au résultat qu'il n'y a nulle part en Wallonie une rupture entre la civilisation des Lètes et les cimetières aux tombes disposées en rangées de l'époque franque [6].

Ce sont également les représentants de anfrk. *hrann*, p. ex. liég. *ran* « toit à porcs » qui montrent une distribution géographique caractéristique : Hainaut, Wallonie, Ardennes, partie orientale de la Champagne, Lorraine, Vosges. C'est plus ou moins la région où l'influence germanique avait laissé

1. GamGerm 1970, 326.
2. GAMILLSCHEG E., *Autour des mots wallons d'origine germanique*, Mélanges Haust, Liège 1939 ; reproduit dans *Ausgewählte Aufsätze II*, Tübingen 1962, p. 92 s.
3. BOILEAU A., *Toponymie dialectale germano-romane du nord-est de la province de Liège*, Paris 1971, p. 292.
4. Petri, *op. cit.*, p. 14, 30. — Élisée Legros avait remarqué dans BTDial 16 (1942), 202 : « Il n'en reste pas moins que, dans l'état actuel des recherches, il y aurait une discordance notable entre les cartes toponymiques et archéologiques (contrairement à Gamillscheg qui se serait servi d'une carte des fouilles non à jour). »
5. Herbillon, DialBelg 3 (1939), 12.
6. WERNER J., *Zur Entstehung der Reihengräberzivilisation*, Archaeologia Geographica 1 (1950), 23-32.

des traces profondes. La base étymologique est sans doute anfrk. *hranne* attesté dans la Lex Salica. Cet exemple montre de nouveau que la classification de Gamillscheg est arbitraire. La forme *chranne* de la Lex Salica est un mot hybride franco-roman qui fait partie de la langue administrative [1], mais qui en même temps est enraciné dans le vocabulaire du terroir comme les formes dialectales le prouvent. Les formes dialectales de *rã* soutenues par l'attestation de la Lex Salica semblent prouver deux choses :

1° il s'agit d'une base francique de l'époque de la colonisation ;

2° la continuité de ces formes dialectales de la Wallonie aux Vosges en y incluant la partie orientale de la Champagne et le département de la Meuse, contredit la thèse de Petri et de Gamillscheg selon laquelle il faudrait supposer une soi-disant ' lacune de colonisation ' dans la région de contact entre Francs Saliens et Francs Ripuaires. Cette zone faiblement colonisée par les Francs comprendrait les départements Marne, Meuse et Ardennes et aurait favorisé une réromanisation aux VIe et VIIe siècles [2].

Après les travaux de Blochwitz, il me semble que cette thèse d'une ' lacune de colonisation ' doit être abandonnée, car il s'agissait plutôt d'une lacune d'information qui a pu être comblée [3]. La thèse de la réromanisation a été modifiée par Petri et Gamillscheg en « dégermanisation » [4]. Mais les deux expressions : ' réromanisation ' ou ' dégermanisation ' supposent une interruption de la continuité de la civilisation gallo-romane en pays occupé par les Francs. Or jusqu'à présent, cette discontinuité au nord de la Gaule n'est pas prouvée. Les travaux de Blochwitz et de Jungandreas insistent plutôt sur la continuation de la civilisation romaine pour une région de la Moselle même jusqu'au XIIIe siècle [5].

1. SCHMIDT-WIEGAND R., *Die Malbergischen Glossen der Lex Salica*, Rheinische Vierteljahrsblätter 33 (1969), 399.

2. GamGerm 1970, 199 : « Dieses schwach oder gar nicht von germanischen Siedlern in Besitz genommene Gebiet (Ardennes) setztsich südwärts im Dép. Marne und Dép. Aube westwärts im Dép. Aisne fort. » ... p. 252 : « Ihr schwächster Teil ist das Gebiet, das heute die Dép. Ardennes, Marne und Aube umfasst. »

3. BLOCHWITZ W., *Die germanischen Ortsnamen im Département Ardennes*, VKR 12 (1939), 1-168.

WARTBURG W. VON, *Die Entstehung der romanischen Völker*, Tübingen 1951, p. 119.

4. GamGerm 1970, 423 : « In II, 84 wurde gezeigt, dass zur Zeit der Doppelsprachigkeit Nordfrankreichs das Gebiet der salischen Franken im Westen und der ripuarischen Franken im Osten durch einen breiten Keil getrennt war, in dem die fränkische Siedlung von vornherein schwach war, das daher auch am frühesten der *Entgermanisierung* erlag. »

5. JUNGANDREAS W., *Die Moselromanen*, Z 87 (1971), 32-73.

Je passe au quatrième exemple, à la distribution géographique du wallon *horbi* « essuyer en frottant » que von Wartburg fait remonter à anfrk. **skurbjan*. Ces formes sont limitées au wallon de l'Est et du Centre y compris le pays gaumais. Gamillscheg écrit : « L'aire très caractéristique du mot... coïncide avec une région de très dense colonisation ripuarienne, sur laquelle est venue se superposer une seconde couche d'établissements francs [1] », et un peu plus bas : « Tout ceci est d'accord avec la supposition que le wall. *horbi* est un reliquat de la langue des Francs Ripuaires. » Gamillscheg croit donc pouvoir interpréter la répartition géographique de ces emprunts franciques par sa thèse de la différenciation linguistique entre zone salienne et zone ripuaire. Il exprime sa conception d'une manière fort claire : « Un mot dont le centre d'irradiation se trouve en Picardie et dans l'Ouest de la Wallonie a toute chance d'être d'origine salienne. D'autre part, des mots survivant en liégeois et dont l'aire s'étend vers le Sud dans la province de Luxembourg et le nord de la Lorraine, sans se trouver dans les régions de la première occupation des Francs Saliens, proviendra plutôt de la langue des immigrés Ripuaires. »

Voilà une conception qui ne peut plus être soutenue après les démonstrations des historiens qui fournissent la preuve que la différenciation entre Saliens et Ripuaires est un cliché faux.

Comparons les trois cartes *heûpon* « gratte-cul », *horbi* « essuyer en frottant », *rã* « toit à porcs » et nous voyons certaines ressemblances. Une zone cohérente Wallonie-Lorraine pour *rã*, réduite au wallon du Centre et au wallon de l'Est y inclus le pays gaumais pour *horbi*, rétrécie au bastion lexical le plus résistant, au wallon de l'Est avec Liège dans le cas de *heûpon*. C'est la zone de contact entre le Gallo-roman et la langue germanique, une large zone de bilinguisme pendant des siècles qui a joué un rôle décisif pour la formation de la frontière linguistique. Dans la discussion de la formation de la frontière linguistique germanique-français qui était dominée par la thèse de la frontière statique d'un côté (Kurth) et de la frontière sujette à des fluctuations (' Ausgleichsgrenze ') de l'autre (Steinbach-Petri), j'adopte l'opinion de Petri : la frontière linguistique définitive était une ligne établie par une sorte d'équilibre des forces, pour la réalisation duquel les deux parties, Romans et Germains, devaient faire des sacrifices. Je fais cependant une réserve importante à savoir que la fluctuation et la zone d'oscillation

1. Gamillscheg indique la base étymologique **skorbjan* (art. cit., Mél. Haust, *Ausgewählte Aufsätze II*, Tübingen 1962, p. 89).

étaient limitées à une région plus ou moins comprise par l'extension géographique de *rã* du côté gallo-roman agrandi par une zone correspondante du côté germanique, zone où l'on peut prouver l'influence lexicale du superstrat roman dans la région de la Moselle et dans la Rhénanie (Palatinat).

Je reprends l'interprétation de la carte *mãʃ* « partie de la grange où l'on entasse les gerbes », *moʃ* « petite meule de foin ». Gamillscheg aurait probablement dit : voilà l'extension d'un mot d'origine salienne, le centre d'irradiation est en Picardie et dans l'Ouest de la Wallonie.

Je ne pourrais pas accepter une telle interprétation. La zone la plus résistante du wallon, la région de Liège y est également comprise. La zone picarde est nettement séparée du point de vue géographique comme du point de vue phonétique (*o* au lieu d'*a*). Pour expliquer la voyelle *o* il faut considérer que *mofle* est bien attesté déjà en ancien picard du XIIIe au XVIe siècle. Von Wartburg a bien interprété cet *-o-* en s'appuyant sur la même évolution vocalique en néerlandais et en flamand. Le changement *mafle* > *mofl* est donc secondaire en Picardie, mais déjà réalisé au XIIIe siècle.

Il me paraît difficile de vouloir découvrir les traces lexicales de l'immigration franque en Picardie parce qu'elles sont effacées par les couches successives (couches saxonne, anglo-saxonne, frisonne, picarde). Ces migrations germaniques postérieures aux Francs compliquent le tableau et cachent la situation linguistique des Ve et VIe siècles qui en Picardie — probablement — ne différait pas sensiblement du reste de la zone bilingue dans la région de contact entre Romains et Germains. Si grâce à M. Gossen nous disposons d'une grammaire excellente de l'ancien picard, l'histoire linguistique de la Picardie du Ve au XVIe siècle n'est pas encore écrite, surtout si l'on pense à la région de Saint-Omer et à la réromanisation à partir du XIIe siècle qui dans la Flandre occidentale me paraît être stoppée définitivement seulement de nos jours. De plus, il faudrait tenir compte de la mise en culture d'une bonne partie maritime au nord de Calais, de la construction des polders au Moyen Age, qui influait également sur la situation linguistique et toponomastique de la Picardie septentrionale [1].

Arrivons aux premières conclusions : dans une bande frontière qui va de la Picardie à la Lorraine, on peut rencontrer des emprunts franciques qui remontent à la première immigration des Francs aux Ve et VIe siècles. Une distinction linguistique entre Francs Ripuaires et Francs Saliens est impos-

1. LINDEMANS J., Verspreiding van de-Heemnamen in België en Noord-Frankrijk in verband met de bodemgesteldheid, BTD 14 (1940), 72 ss.

sible. Ces vestiges lexicaux correspondent aux données archéologiques qui dans ces régions montrent également la plus forte influence francique. La région lexicale la plus résistante aussi pour ces éléments franciques est le wallon, avant tout le wallon de l'Est (région de Liège). En Picardie les soi-disant migrations germaniques ultérieures et le recul de la frontière linguistique au cours du haut Moyen Age ont détruit la situation linguistique primitive et exigent une prudente interprétation de la part du linguiste. Ces résultats concordent avec l'opinion d'Élisée Legros exprimée en 1942 : « La Picardie, la Wallonie et la Lorraine ont continué à vivre en contact plus étroit avec le monde germain ; elles ont connu, sous certains rapports, des conditions de vie politique et intellectuelle communes pendant plusieurs siècles [1]. »

2.2. *Le superstrat francique limité au sud par la soi-disant ligne Loire-Plateau de Langres* (cartes 5-8).

Il y a des mots d'origine francique qui dépassent la zone frontière Wallonie-Lorraine et qui, à première vue, semblent couvrir une aire limitée au sud par une ligne qui suit plus ou moins la région méridionale de la Loire et qui passe ensuite par le plateau de Langres. Cette soi-disant limite méridionale de l'influence francique a été décrite la première fois par Jud en 1908. Von Wartburg a repris ces résultats et a constaté une concordance de cette limite lexicale avec la limite méridionale de la zone d'influence du pouvoir francique entre 486 et 507. Von Wartburg supposait que les Francs avaient colonisé la région au nord de cette ligne, tandis qu'au sud, après la bataille de Vouillé en 507, ils s'étaient contentés du pouvoir politique. Gamillscheg arrivait à un résultat semblable en dressant une carte des noms de lieux en *guerche* « rempart » qui sont particulièrement nombreux en Anjou, en Touraine et en Poitou [2].

Jakob Wüest dans son article « Sprachgrenzen im Poitou » a également exprimé des doutes concernant les soi-disant mots guides pour la limite sud de l'influence francique [3]. C'est l'extension géographique des trois noms de plantes *aune*, *houx* et *osier* qui forment la base de la thèse de Jud. Dans la carte dessinée par Rohlfs en 1971 *aune* est remplacé par *hêtre* [4].

1. Legros E., *Le Nord de la Gaule Romane, Linguistique et Toponymie*, BTD 16 (1942), 196.
2. GamGerm 1970, 229.
3. Wüest J., *Sprachgrenzen im Poitou*, VRom 28 (1969), 37-39.
4. Rohlfs G., *Romanische Sprachgeographie*, München 1971, p. 110, 284.

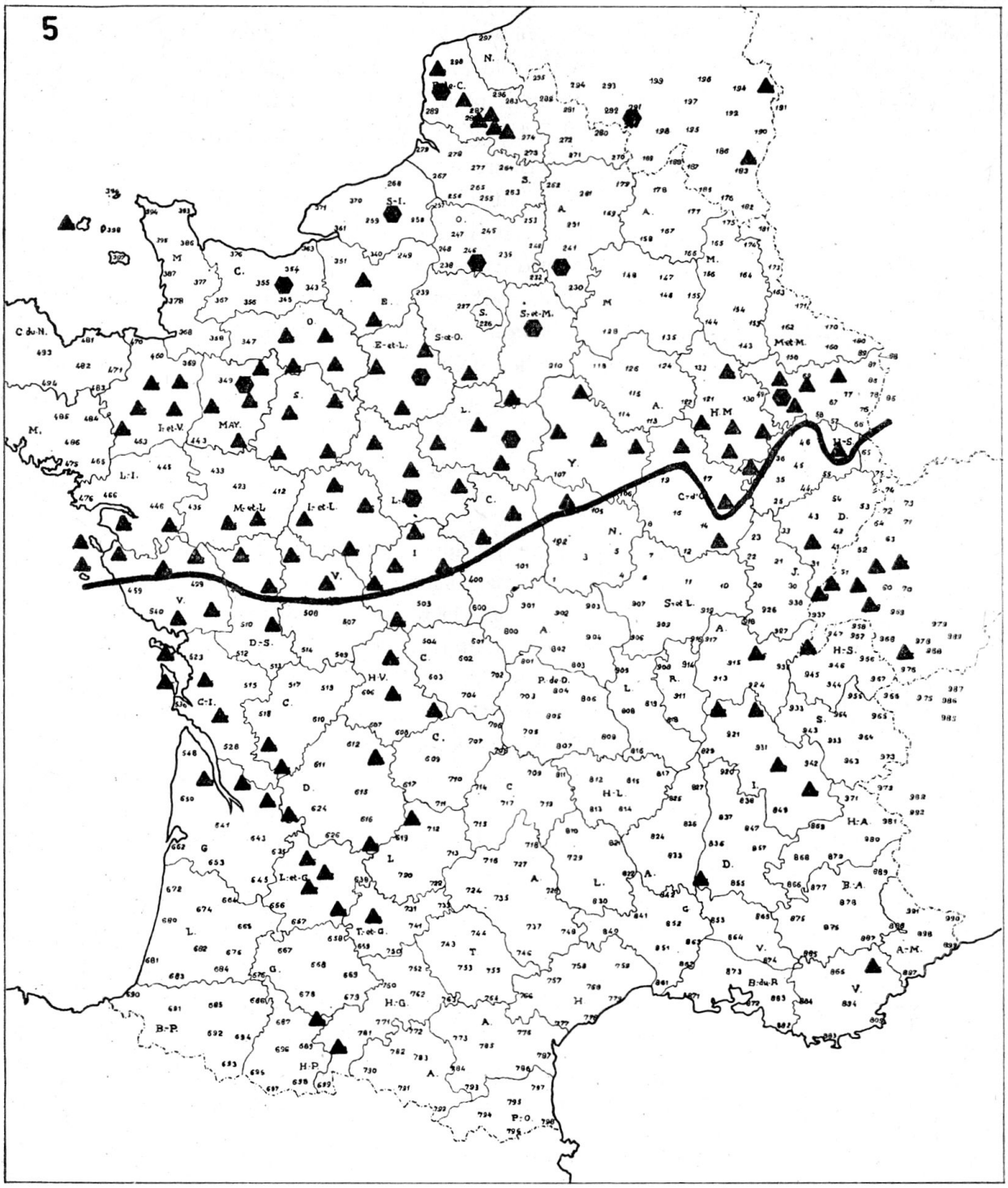

CARTE 5.

▲ *houx* (*ALF* 701)
▬ limite indiquée par Jud
● attestations toponomastiques

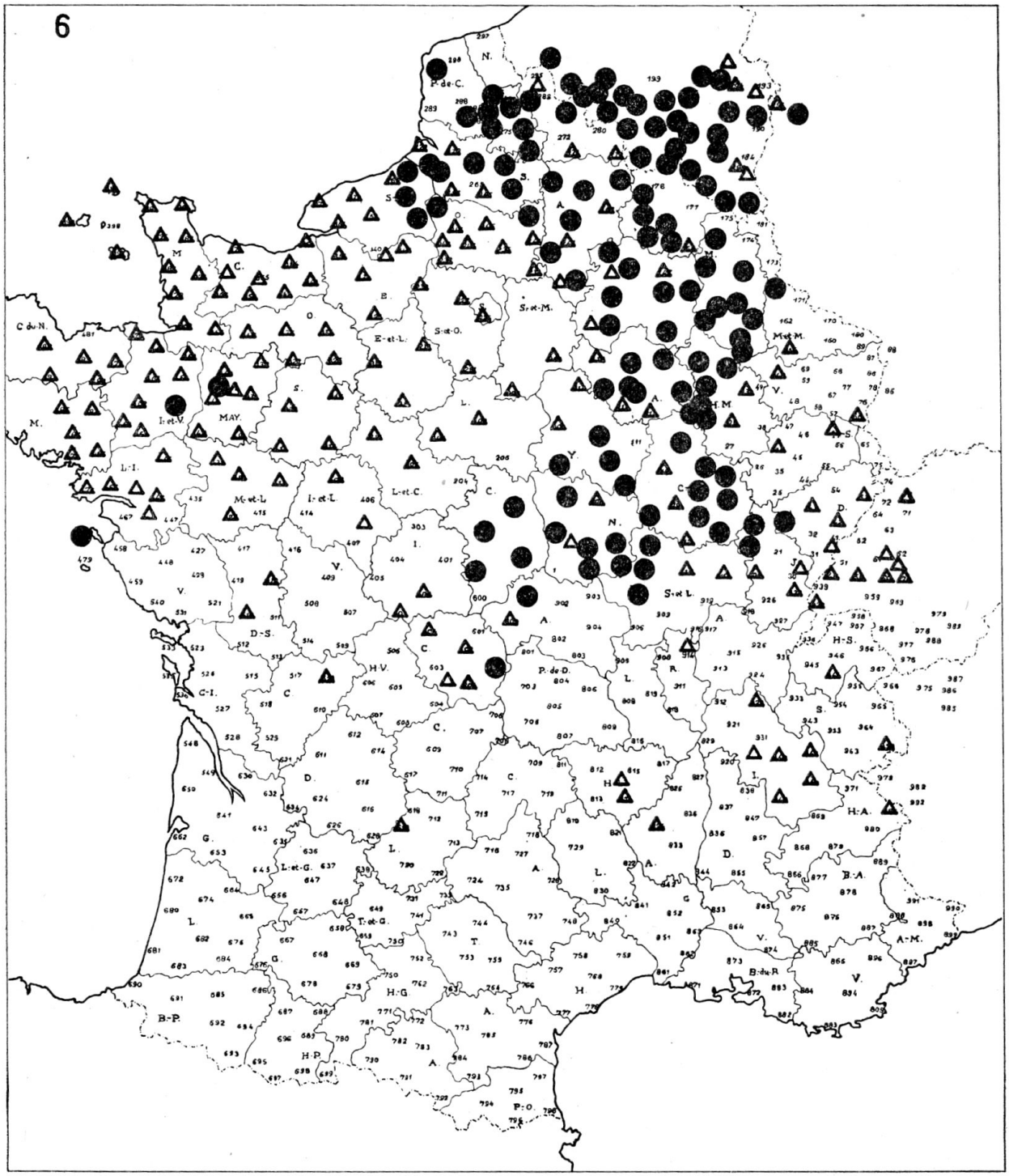

CARTE 6.

● *ozyęr* f. « osier » < anfrk. **alisa* (*FEW* 15/I, 24)
△ *ozyę* m. (*ALF* 955).

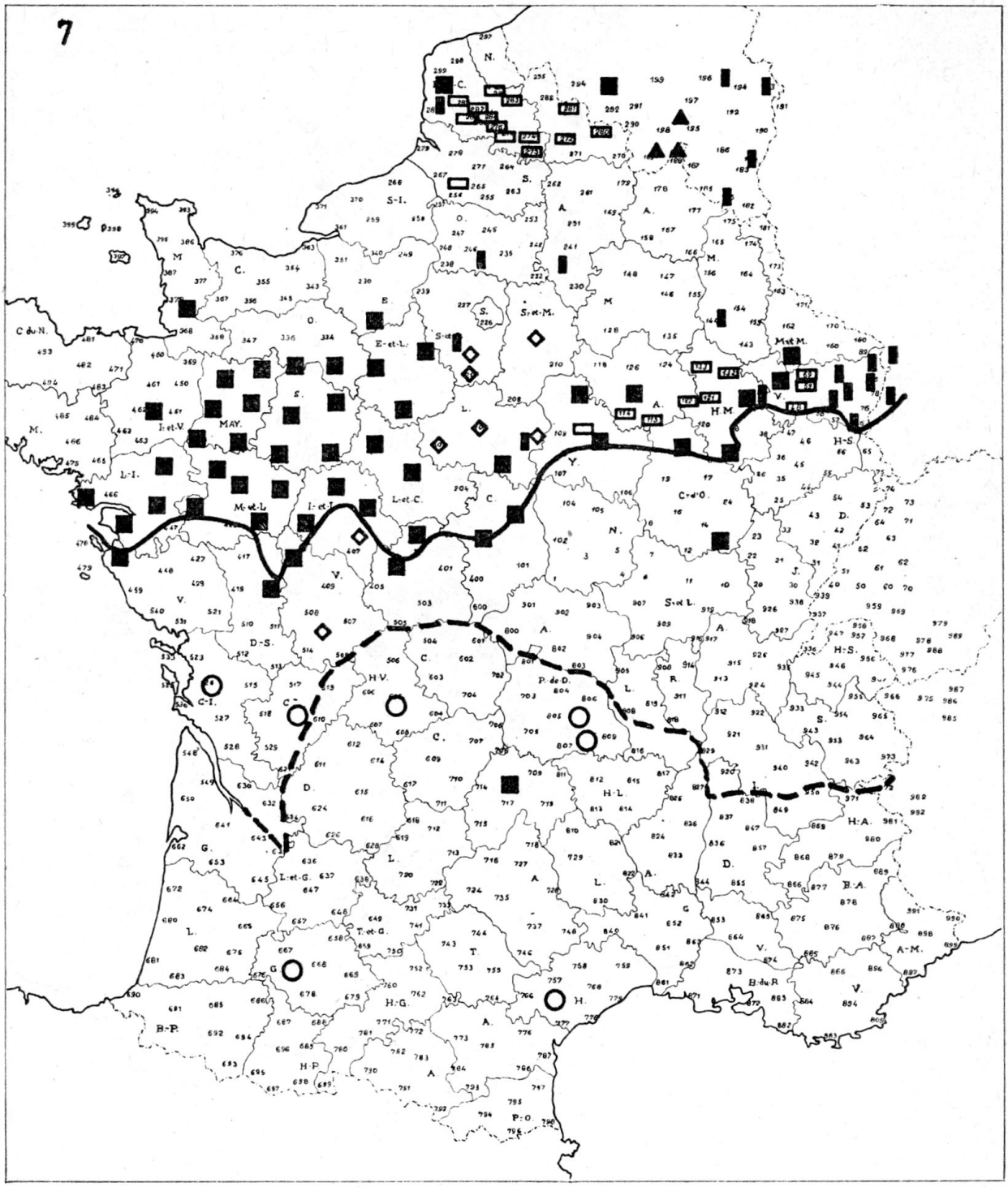

CARTE 7.

■ *aune* (*FEW* 15/I, 14 ; *ALF* 74)
□ *aunelle* f.
▮ *aunel* m.
◇ *aunette*
○ *aun-* (toponymie)
▲ *aurnia*
▬ ▬ limite français-occitan

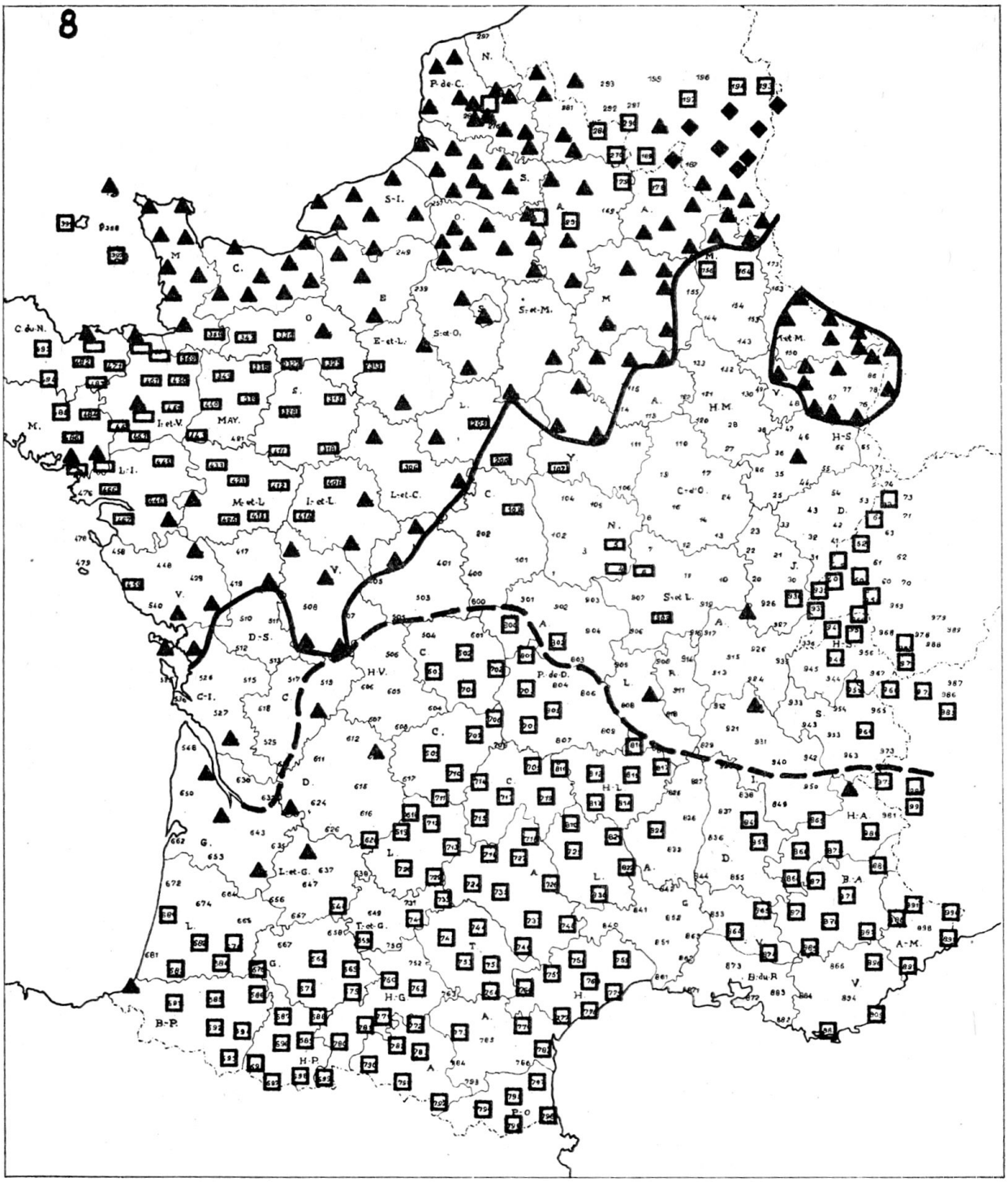

CARTE 8.

▲ *hêtre* (*ALF* 690)
◆ *es f.*
□ *fou*
▭ *futeau*
— — limite français-occitan.

Examinons d'abord ***houx*** m. qui, sans aucun doute, remonte au mot francique *huls* (Gamillscheg) ou **hulis* (Wartburg, *FEW*, 16, 261), un type lexical qui se continue en Rhénanie, cf. *Hülse* « houx ». En occitan le type normal remonte à la forme latine ACRIFOLIUM. Si nous comparons la carte de l'*ALF* 701 *houx*, à la ligne dessinée par Jud, nous constatons que Jud fait abstraction des attestations d'Edmond qui au bord de la Garonne p. ex. avait entendu le type français *houx*. Jud se base sur les attestations toponomastiques qui semblent refléter une étape plus archaïque antérieure à l'expansion moderne du type lexical *houx* [1]. Les lacunes de la carte d'Edmond peuvent également être comblées par les dépouillements des sources toponomastiques [2], surtout dans l'Ile de France, en Champagne et dans le Nord-Est.

1. FEW, 16, 263 : « [*houx*] hat sich im Galloromanischen, wenn man von den jüngern Ausstrahlungen nach Süden absieht und sich an die durch Ortsnamen bezeugte ältere Verbreitung hält, etwa bis zur Loire-Vogesenlinie ausgebreitet. »

En s'appuyant sur le toponyme *Hulisbac* (873), Gamillscheg croit que la première attestation remonte au IXe siècle. D'après les sources de Gysseling cette attestation se lit dans une copie du XIIIe siècle, cf. GYSSELING M., *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland voor* 1226, 1960, 2 vol.

2. Des toponymes qui remontent à la base francique **hulis* « houx » :

-ARIA : *La Houssière* (Hainaut) : *Hossire* (1196, Gysseling), *Hossira* (1217, Gysseling)
La Houssière (Vosges) : *La Houciere* (XIVe s., Dauzat)
[Dauzat = DAUZAT-ROSTAING, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris 1963]

-ARETUM : *Housseras* (Vosges) : *Housseray* (1395, Vincent ; 1396, Dauzat)

-ELLUM : *Le Housseaux* (Mayenne) : *Hucellum* (1142, Gröhler ; 1139, Dauzat), *Hussellum* (1186, Gröhler)
Housseaux (Aisne) : *Houssellum* (1223, Gröhler)
Housset (Aisne) : *Hussel* (1139, Gröhler), *Houssel* (1142, Gröhler)

-ETUM : *Houssay* (Mayenne) : *Husseio* (XIIe s., Dauzat)
Houssay (Loir-et-Cher) : *Hulseto* (1156, Dauzat)
Montboissier (Eure-et-Loir) : *Hulsetus* (1069, Vincent), *Houssay* (1455, Vincent)
Le Houssay (Eure-et-Loir) : *Ulcetum* (1090, Vincent), *Houseium* (1230, Vincent)
Oussoy (Loiret) : *Ulseio* (1181, Vincent), *Housseyum* (vers 1350, Vincent)
Houssoy (Troissereux, Oise) : *Housoy* (1292, Vincent)
Le Houssay (Seine-et-Marne) : *Housoi* (1249-1252, Vincent)
La Houssoie (Pas-de-Calais) : *Hulsoio* (1176, Gysseling)

-ETA : *Houssaye* (Calvados) : *Hoxeya* (1260, Jud, Arch 121, 90)
La Houssaye-Béranger (Seine-Maritime, Dauzat)

Passons au deuxième mot : mfr. ***osière*** f. « salix viminalis », nfr. *osier*. Gamillscheg ne parle pas de ce mot, puisqu'il part d'une base étymologique gauloise **aues-â* « lit de rivière ». Bien que von Wartburg ne se décide pas définitivement, je ne doute pas de l'étymologie francique **alisa* « aune ». La transposition sémantique d'aune à saule se comprend, étant donné que les deux arbres croissent souvent au bord de l'eau. La circonspection de von Wartburg s'explique facilement car, pour lui, la base **alisa* est déjà utilisée pour l'explication du fr. *aune*. La répartition du collectif féminin *osière* est plus révélatrice que celle de fr. *osier*, parce que *osière* a été abandonnée au XVIe siècle par la langue littéraire et a cédé la place à *osier*, importé depuis de Paris, également dans le francoprovençal et dans l'occitan.

Particulièrement instructive me paraît être la troisième dénomination d'arbre :

L'aune. L'étymologie de ce mot est entrée dans l'histoire de la lexicologie française après le travail mémorable de Jud, qui postulait l'origine francique du mot *aune* contre l'étymologie ALNUS de Meyer-Lübke. La thèse de Jud était sensationnelle en 1908 [1] et marquait des positions méthodologiques : Meyer-Lübke se fondait sur les lois phonétiques, Jud, dans la voie de Gilliéron, attacha une plus grande importance à la géographie linguistique. La répartition entre *aune* au nord et le gaulois *vern* au sud et au nord rendait impossible l'étymologie romane pour Jud. Il essaya de démontrer que la base francique **alira* aurait été transformée en **alinus* sous l'attraction de *fraxinus, carpinus, cassinus*. Comme la partie germanique limitrophe p. ex. les Pays-Bas ne connaissent que les bases **alis* ou **alisa*, Frings s'est efforcé d'adapter la thèse de Jud aux données exigées par la dialectologie germanique. Comme co-rédacteur du *FEW* au moment où le volume XV (éléments germaniques) était sur le chantier, j'avais été chargé par von Wartburg de rédiger l'article anfrk. **alisa*. Bien que j'aie signé cet article et ainsi accepté

La Houssoye (Oise) : *Hulseio* (1120, Dauzat), *le Housoie* (1316, Vincent)
La Houssoye (Somme) : *Husseya* (1224, Vincent), *Houssoi* (1226, Vincent)
La Houssaye (Seine-et-Marne) : *Husea* (1173-1186, Vincent), *Hosseia* (1201, Vincent)
suffixe zéro : *Houx* (Eure-et-Loir) : *Hous* (1235, Dauzat)
composé : *Hubailles* (Namur) : *Hulisbac* (873, copie XIIIe s., Gysseling)

1. JUD J., *Sprachgeographische Untersuchungen* : III. *aune* ' Erle ' ; V. Französisch *aune* ' Erle ' (Zweiter Teil), Arch 121 (1908), 1-21 et Arch 124 (1910), 83-108. Les « Remarques sur l'étymologie du français *aune* » (*RLiR* 36 [1972], 305-310), par L. Remacle, ont paru après la remise de cet article.

l'origine germanique, j'avais déjà certains doutes au moment de la rédaction. C'est pour cette raison que j'ai écrit dans le commentaire de la page 15 : « On peut modifier la thèse de Jud en disant que la coexistence de la forme gauloise *vern-* et de la forme galloromane ALNUS a disparu, parce que les colons francs préféraient ALNUS qui ressemblait plus à leur propre mot **alis* ou **alisa* que la forme gauloise inconnue. »

Cet article a été rédigé il y a 5 ans. Aujourd'hui, je suis convaincu qu'il faut abandonner complètement la base francique et accepter la solution de Meyer-Lübke partagée également par Gamillscheg et par Rohlfs [1]. Tout au plus, on pourrait défendre comme je l'ai fait dans le *FEW* une influence francique secondaire qui aurait favorisé la décision entre VERN- et ALNUS en faveur de la forme ALNUS. Mais l'indication dans le *FEW* : gallo-roman ALNUS (< **alinus*) est à biffer.

Les arguments qui me décident aujourd'hui à trancher définitivement cette discussion méthodologique sont au nombre de six, dont trois sont déjà exposés dans les notes 8 et 10 de l'article rédigé pour le *FEW* 15/I, p. 15 s.

1) Il y a des formes de ALNU — inconnues à Jud — qui depuis le XIIIe siècle sont attestées au sud de la soi-disant ligne Loire-Plateau de Langres : Cantal *aoun* m. « aune » *RlFl* 11, 55, afrpr. *ausnei* m. « lieu planté d'aunes » (Gir Rouss 1312, ms. O ; *aunei* 733, ms. P, employé en rime), adauph. *auneri* f. « bois d'aunes » Devaux.

2) Il y a également quelques noms de lieux qui remontent au XIe siècle et qui confirment une faible existence des dérivés d'ALNUS pour le Midi de la France :

Dauphiné : *Onney* (XVIe s., Z 39, 615).

Puy-de-Dôme : *Augnat* (Aulnat, Alnaco, XIe s., Dauzat).

Haute-Vienne : *Augne* (Dauzat).

Charente : *Aunac* (Dauzat).

Charente-Maritime : *Aonay* (1280, La Du) [2].

Gers : *Augnax* (Dauzat).

Hérault : *Launac, Launaco* 1161, *L'Auniac* (Hamlin 139) [3].

3) Jud croyait que les dialectes de la langue d'oïl conservaient mieux les restes gaulois que le Midi plus intensément romanisé. Meyer-Lübke avait

1. ROHLFS G., *Romanische Sprachgeographie*, München 1971, p. 102 N 304.
2. LA DU M., *Chartes et documents poitevins du* XIIIe *s. en langue vulgaire*, Poitiers 1960, vol. 1, charte 56,9 : l'iglise d'*Aonay* (1280, La Rochelle).
3. HAMLIN F. R., *Le suffixe -acum dans la toponymie de l'Hérault*, thèse de Birmingham 1959.

déjà exprimé des doutes à ce sujet (Z 33, 436). Les recherches de von Wartburg avaient montré que les mots préromans sont le mieux conservés dans des régions difficilement accessibles, comme en francoprovençal, tandis que la Picardie et la Provence ont conservé le nombre le plus faible de mots gaulois [1].

4) Le fait qu'un type celtique est conservé dans le Midi et remplacé par un mot latin au nord de la France n'est pas insolite. Von Wartburg en a donné plusieurs exemples, dont la distribution de *moyeu* (< MODIOLU) par opposition à l'occitan *bouton* « moyeu » (< gaul. *BUTT-) ressemble beaucoup à celle d'*aune/verne* [2].

5) Le type nam. *aurnia* m. « aune », une contamination entre ALNELLU et **vernia*, se comprend à l'époque gallo-romane, avant la disparition du gaulois au ve siècle.

6) L'étymologie d'*osier* « salix viminalis » qui remonte à anfrk. **alisa* suggère une base différente pour le fr. *aune*.

Je renonce à une interprétation détaillée de la carte *hêtre/fou* qui grosso modo ressemble à la distribution d'*aune/verne* : les deux présentent une couche primaire *fou/vern-* qui n'est pas limitée au sud de la frontière linguistique. Le type FAGUS a des restes en Normandie, en Bretagne, en Wallonie, au Hainaut et en Champagne, tandis que *vern* occupe une large bande de la Vendée au Bourbonnais. Si l'expansion du type français *hêtre* dans la poche bordelaise est plus avancée que l'infiltration du type *aune*, c'est un fait secondaire. L'existence de FAGUS, FAGETUM dans la toponomie de la France d'oïl ne prouve nullement que *hêtre* remonte à un moyen allemand *hêster* « jeune arbre » [3] comme c'est l'opinion de Jud et de Gamillscheg. La base francique **haistr* (*FEW*, 16, 122) me semble fort probable. La relation entre les deux types frk. *haistr* et le lt. FAGUS est encore compliquée par la différenciation sémantique, puisque FAGUS désignait à l'origine les grands arbres qu'on laisse pour la reproduction tandis que *hêtre* était probablement employé pour les jeunes troncs qu'on coupe à intervalles réguliers et qui repoussent sur les souches.

Après l'interprétation des cartes *houx*, *osier*, *aune* et *hêtre*, il résulte que la ligne Loire-Plateau de Langres comme limite sud de l'influence francique

1. WARTBURG W. VON, *VII Congreso internacional de lingüística románica*, Barcelona 1955, p. 32.
2. Cf. également Wüest, VRom 28 (1969), 38.
3. Cf. les toponymes en *vern-* dans la zone de ALNUS qui n'excluent nullement l'ancienneté de la couche d'ALNUS.

est insoutenable. Il n'y a pas de différence fondamentale entre la limitation méridionale d'*aune* (< lt. ALNUS) et celle de fr. *hêtre* (< anfrk. **haistr*).

L'équation établie entre la frontière linguistique qui passe au sud de la Loire et va au plateau de Langres et la limite sud de l'influence franque vers 500 me paraît bien douteuse. On peut dire qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre la limite méridionale du type ALNUS et celle du type anfrk. **haistr*, une fois celle d'un mot latin, l'autre fois celle d'un mot francique. Cette distribution à peu près identique prouve que la limite linguistique qui traverse le Poitou et qui passe par les Vosges est plus ancienne que la soudure entre la colonisation franque au nord et celle des Wisigoths ou Burgondes au sud et au sud-est.

Je ne suis pas convaincu non plus qu'on puisse considérer la limite sud des toponymes en *Guerche* comme frontière de la colonisation franque. Si les travaux archéologiques publiés avant 1939 parlaient de cimetières francs également entre Seine et Loire, qui permettaient de supposer une vraie colonisation avec des établissements fixes des colons francs, les nouveaux résultats sont plus réservés et plus prudents surtout en ce qui concerne les fouilles entre Seine et Loire [1].

En suivant Petri, je crois pouvoir affirmer que la colonisation franque au sud de la Seine était sporadique et avait un caractère d'avant-poste [2]. Une ligne d'avant-poste n'est guère capable de former une nouvelle frontière linguistique.

Je ne nie nullement l'existence d'une limite linguistique dans le Poitou septentrional qui peut être aussi remarquable que celle entre le français et l'occitan plus au sud. Mais cette frontière n'est pas formée par les colons francs. Elle pourrait tout au plus être approfondie par le contact entre deux sphères d'intérêts : celle des Francs au nord, celle des Wisigoths au sud. Les facteurs décisifs comme la nature du terrain, le réseau routier et les raisons historiques sont bien exposés dans le travail cité de Wüest [3].

Si on veut caractériser l'extension géographique de cette deuxième catégorie de mots franciques représentés par *osière* et *houx* je dirais que cette extension dépend de l'irradiation du mot en question à partir du centre linguistique qu'est Paris. Ce qui compte, c'est l'importance et la fréquence du

1. ZEISS H., *Die germanischen Grabfunde des frühen Mittelalters zwischen mittlerer Seine und Loiremündung*, 31. Bericht der Römisch-Germanischen Kommission 1941, 1, Berlin 1942, p. 5-173.
2. Petri, *op. cit.*, p. 22.
3. Voir note 3, page 135.

superstrat lexical francique dans la langue écrite propagée de Paris et l'histoire de ce mot comme partie du lexique français. C'est ainsi qu'*osière* a été remplacé par *osier* au XVIe siècle, tandis que *houx* a maintenu sa position dès Chrétien de Troyes. Si un type lexical propagé de Paris peut s'étendre ou non, s'il peut franchir les barrières linguistiques imposées par une certaine indépendance linguistique régionale, cela dépend de facteurs multiples, en partie des facteurs de nature sémantique. Des noms d'arbres ou d'arbustes p. ex. se transmettent rarement par écrit, sinon dans des herbiers médiévaux et dans certains textes littéraires. Ils avancent en conséquence avec plus de difficulté que p. ex. certaines expressions juridiques qui grâce à l'administration mérovingienne ou carolingienne passèrent dans le Midi de la France ou même au delà des Pyrénées et des Alpes.

C'est cette catégorie de mots franciques que je vais examiner pour terminer et pour arriver à certaines conclusions, à tout le moins provisoires.

2.3. *Le superstrat francique propagé par la chancellerie mérovingienne ou carolingienne.*

Une bonne partie des mots français d'origine francique dépasse la limite formée par la Loire et le plateau de Langres et également la frontière français-occitan. C'est cette catégorie que Gamillscheg nomme emprunts culturels officiels de l'administration franque. Dans ces cas, le centre d'irradiation n'était pas encore Paris mais les différents noyaux culturels et politiques du règne mérovingien qui comprenaient la Francia de Grégoire de Tours, la région entre Loire et Escaut avec les quatre capitales : Reims, Soissons, Orléans et Paris, avec leurs chancelleries respectives.

Normalement les éléments lexicaux franciques de cette catégorie sont attestés non seulement en ancien français mais également en ancien occitan et quelquefois même en italien et en espagnol.

Un exemple modèle est le français *houblon*, un mot qui est attesté dès le VIIIe siècle dans une région circonscrite par la Wallonie, la Picardie, la Normandie et la Champagne et propagé ensuite par le latin médiéval : mlt. *umlone* « houblon » (Seine-et-Oise, Polypthychum Irminonis vers 810-826, Steiger 92) [1], *fumlone* (Orne, *ib.*, Steiger 92), *humlonem* (Corbie [Somme] 822, Steiger 92), *humolone* (Lobbes [Hainaut] vers 835, Steiger 92), *umblo*

1. STEIGER A., *Vom Hopfen*, dans *Westöstliche Abhandlungen*, Festschrift Rudolf Tschudi zum siebzigsten Geburtstag, Wiesbaden 1954, p. 87-106.

(9. Jh., Liber medicinalis de therapeutica, Levy Contr 394), *humulo* (Reims vers 880, Steiger 92). Quand on connaît toutes ces formes du IXe siècle, les attestations isolées de la Mayenne, *ũbyõ* « houblon » (*ALF*, 700, p. 329), et de Malmédy *hoûbion* prennent une tout autre importance [1]. Malheureusement ces deux attestations modernes qui renforcent la forme *homblon* « houblon » de Raschi (XIe s.) manquent au *FEW*, 16, 265 s. v. anfrk. **humilo*. Quand on complète ce tableau par les dérivés *Homblières* nom de lieu, attesté déjà en 768 sous la forme *humlonariae* (Saint-Quentin), *Humolariensis* 1115, *Humulariensis* 1148, *Umbléres* 1160, *Humolarie* 1166 (Gysseling), on n'hésitera pas à accepter la base étymologique francique **humilo* de Gamillscheg, aussi pour le fr. *houblon*, sans avoir recours au mndl. *hoppe* (*FEW*, 16, 225 s.) [2]. Même si le houblon comme plante cultivée employée pour le brassage de la bière n'est mentionné qu'au Moyen Age, il faut considérer d'un côté les relations géographiques européennes et asiatiques, les rapports avec l'asiatique central *qumlaq*, de l'autre la géographie linguistique romane, l'irradiation du type *komblon*, *pomblon* en francoprovençal et l'extension jusqu'en Espagne, cf. asp. *hombrezillos* « houblon » (Nebrija 1492 ; Steiger 103).

L'emploi du houblon cultivé pour la fermentation de la bière devrait être une acquisition que les Gallo-romains doivent aux brasseurs francs qui de leur côté ont appris cette technique au contact des Slaves à l'époque des grandes invasions.

Finissons par un exemple du vocabulaire juridique et guerrier : le mot francique **faihida* « droit qu'ont les parents d'un assassiné de venger sa mort ». Le mot simple afr. *faide* f. et le dérivé *faidiu* m. « ennemi juré ; proscrit » sont bien attestés en ancien français au XIIe et au XIIIe siècle. Avec un décalage de temps, les formes correspondantes se présentent en ancien occitan : *faida* (XIIIe-XIVe siècle, *LU* 460) [3]. Le dérivé *faidit* est même fréquent dans la langue des troubadours — je rappelle le nom du troubadour Uc Faidit — et également dans la langue épique (GirRouss, CroisAlb, Daurel, Navarre, *LU* 461). Comme emprunt de la langue des troubadours, *faidito*

1. WARLAND J., *Glossar und Grammatik der germanischen Lehnwörter in der wallonischen Mundart Malmédys*, Liège-Paris, 1940.

2. L'évolution phonétique mlt. *humlonem* à fr. *houblon* doit passer par l'intermédiaire **homblon*. Par une dénasalisation dissimilatrice on arrive à *houblon* comme afr. *roncin* > *roussin* ou *compain* > *copain*.

3. *LU* = PFISTER M., *Lexikalische Untersuchungen zu Girart de Roussillon*, Beiheft 122 zur Zeitschrift für Romanische Philologie, Tübingen 1970.

est attesté chez Tommaso da Faenza au XIIIe siècle [1]. Au moment où la vendetta fut abandonnée comme règle de droit — au plus tard, vers la fin du Moyen Age — le mot français *faide* a disparu du vocabulaire courant. Voilà un autre élément important qu'il faut considérer quand on parle de la répartition géographique des éléments franciques en gallo-roman. Une bonne partie de ce superstrat lexical a existé dans la langue écrite du Moyen Age mais n'existe plus dans la langue moderne. J'ai examiné — sous ce point de vue — les exemples donnés par Gamillscheg qui font partie du langage administratif, juridique et guerrier en ne considérant que les éléments franciques absolument sûrs, reconnus par von Wartburg et par Gamillscheg.

Au total j'ai compté 51 mots d'origine francique. A peu près la moitié est conservée en français moderne, exactement 24, parmi lesquels les mots bien connus comme *sénéchal, maréchal, échanson, chambellan, baron, trève, gage, rang, guerre,* les dénominations d'armes comme *hache, dard, épieu, flèche* [2]. Les autres ont disparu, 11 en ancien français [3], 6 pendant l'époque du moyen français [4], 7 au siècle classique [5], restriction faite de quelques-

1. BAER G., *Zur sprachlichen Einwirkung der altprovenzalischen Troubadourdichtung auf die Kunstsprache der frühen italienischen Lyriker*, Zürich 1939, p. 28.

2. Par ordre alphabétique : *bannir, baron, chambellan, dard, échanson, éperon, épier, épieu, étrier, flèche, franc, gage, garçon, gazon, gonfanon, guerre, hache, haubert, housse, (homme) lige, maréchal, rang, sénéchal, trève.*

3. Cf. afr. *algier* m. « javelot » (< anfrk. **âlgêr*)
afr. *aramir* v. a. « promettre solennellement, déclarer par serment, proclamer, prendre à témoin » (< anfrk. **hramjan*)
afr. *barde* f. « hache » (< anfrk. *barda*)
afr. *broigne* f. « cuirasse » (< anfrk. *brunnia*)
afr. *cuevre* m. « carquois », *cuivre, coivre* (< anfrk. **kukur*)
afr. *eschargaite* f. « action de veiller, de garder » (< anfrk. **skarwahta*)
afr. *escharir* v. a. n. « assurer, affirmer » (< anfrk. **skarjan*)
afr. *eschiele* f. « corps de troupes rangées en bataille » (< anfrk. **skara*)
afr. *faide* f. « droit qu'avaient les parents d'un assassiné de venger sa mort ; inimitié de famille » (< anfrk. **faihiđa*)
afr. *helt* m. « poignée de l'épée » (< anfrk. *helt)
afr. *maler* v. a. « fixer le jour pour le combat judiciaire » (< anfrk. **mahl*)

4. cf. fr. *adouber* v. a. « armer chevalier » (< anfrk. *dubban*)
mfr. *arreban* m. « convocation des arrière-vassaux » (< anfrk. **hariban*)
fr. *boujon* m. « grosse flèche dont l'extrémité se termine par une tête » (< anfrk. **bultjo*)
fr. *gehir* « avouer, confesser » (< anfrk. **jehhjan*)
fr. *haschiere* f. « souffrance, tourment » (< anfrk. *harmskara*)
fr. *maimbor* m. « tuteur » (< anfrk. *mundboro*)

5. Cf. fr. *aleu* m. « fonds de terre possédé en pleine propriété, exempt de droits féodaux » (< anfrk. **alôd*)

uns de ces mots qui sont restés dans la langue littéraire moderne comme termes caractéristiques de l'époque féodale tels que, p. ex. *alleu* et *heaume*. Il nous reste encore trois mots, éliminés au XVIIIe siècle, en partie par la Révolution française ; *échevin* m. « magistrat municipal de certaines villes » (< anfrk. **skapin*), *gruyer* m. « garde forestier » (< anfrk. **grôdi*), *plevir* v. a. « engager, cautionner, promettre, jurer » (< anfrk. **plegan*).

3. Conclusions.

Comme des archéologues, grâce aux fouilles consacrées à l'époque mérovingienne, arrivent à constater une diminution de l'influence franque allant par échelons du nord vers le sud, influence qui avait son centre au nord de la ligne délimitée par la Seine et la Marne, je crois pouvoir affirmer que la pénétration la plus profonde de l'influence linguistique francique s'est réalisée dans la zone voisine de la frontière linguistique : en Picardie, en Wallonie, en Lorraine. Vu la situation spéciale d'une partie de la Picardie au Moyen Age caractérisée par des changements dus à certaines immigrations des Saxons et des Anglo-saxons, des Frisons et à la réromanisation de la région de Saint-Omer, les restes franciques de cette région ne sont à peu près plus visibles, tandis que la Wallonie — spécialement le wallon liégeois — conserve le mieux les vestiges franciques (p. ex. *heûpon, mafe, rã, horbi*) même dans une région où personne ne doute de la continuité ininterrompue de l'élément roman.

L'examen des mots de la deuxième catégorie (*houx, osier, hêtre*) — considérés jusqu'à présent comme les mots-clefs pour délimiter l'extension de l'influence franque — a donné des résultats inattendus qui mettent en doute les théories de Jud, de Wartburg et de Gamillscheg en ce qui concerne la ligne Loire-Plateau de Langres comme limite méridionale de l'influence franque. D'ailleurs ce n'est pas une ligne, mais une bande frontière qui, en Poitou, est plus ancienne que l'époque des Francs et qui est déterminée

mfr. *guette* f. « sentinelle, homme qui fait le guet » (< anfrk. **wahta*)
fr. *guerpir* « abandonner la possession d'un fief, d'un bien » (< anfrk. **werpjan*)
fr. *guerdon* m. « prix d'un service, d'une bonne action, récompense » (< anfrk. **widarlōn*)
fr. *guisarme* f. « sorte de hallebarde » (< anfrk. **wîsarm*)
fr. *heaume* m. (< anfrk. **helm*)
fr. *targe* f. « bouclier carré » (< anfrk. **targa*)

principalement par la situation topographique [1]. La délimitation méridionale des éléments lexicaux franciques dépend moins de la colonisation franque sporadique au sud de la Seine que de la force d'irradiation linguistique de l'Ile-de-France à partir du moment où un élément francique a été accepté dans le lexique de l'ancien français de Paris.

La troisième catégorie comprend les germanismes les plus connus qui, probablement par l'intermédiaire du latin mérovingien, sont entrés d'abord dans le gallo-roman du Nord mais qui, souvent grâce à l'administration des Mérovingiens et des Carolingiens, ont pénétré également dans le domaine occitan et par là en Italie, en Catalogne et en Espagne. Si dans le cas de *houx*, d'*osier*, de *hêtre* c'est, à partir du haut Moyen Age, probablement Paris qui a joué le rôle dominant pour la distribution géographique moderne, je suppose que les mots de la troisième catégorie comme *guerre*, *maréchal*, *trève* sont passés par les Chancelleries mérovingiennes et carolingiennes et que, sous forme du latin médiéval, ils ont franchi les barrières linguistiques.

La distribution géographique d'un mot peut représenter un apport précieux pour affirmer ou nier une étymologie francique. C'est ainsi que p. ex. les formes occitanes *dompnhon* « donjon » (CroisAlb 1278), *dromnhon* (Crois Alb 2398) avec la même évolution phonétique qu'apr. *sompnhar* < SOMNIARE parlent contre l'étymologie germanique < frk. **dungjo*. Des arguments morphologiques et des raisons d'ordre sémantique [2] et architectonique [3] parlent clairement en faveur d'une étymologie romane **dominio* > *domnio* « tour dominante » [4].

Marburg. M. PFISTER.

1. Voir note 3, page 135.
2. Une base latine **dominio* > **domnio* « tour dominante, tour maîtresse » est bien possible si on pense à **pinnio* « pignon » et à **summio* « sommet ».
3. Gamillscheg croit qu'à l'époque des invasions des Bretons on avait greffé le *donjon* sur un bâtiment économique déjà existant, cf. GamGerm 1970, 296 ; ZFSL 54 (1931), 192. Cette opinion très invraisemblable du point de vue architectonique n'est nullement confirmée par l'archéologie.
4. ROHLFS G., *Traditionalismus und Irrationalismus in der Etymologie*, Festschrift Walther von Wartburg zum 80. Geburtstag, Tübingen 1968, vol. II, p. 207s.